

**INFORMATION REGLEMENTEE**

Bruxelles, embargo jusqu'au 05.04.2019, 17:40 CET

## Communication conformément à l'Article 15 de la Loi du 02.05.2007 Composition du capital<sup>1</sup>

Suite à la nouvelle période de conversion des actions privilégiées Cofinimmo en actions ordinaires Cofinimmo, à l'issue de laquelle des demandes de conversion totalisant 1 533 actions privilégiées ont été enregistrées, la composition du capital de Cofinimmo a été modifiée.

A ce jour, le capital est représenté par :

- **22 312 645** actions ordinaires (symbole Euronext Brussels : COFB) sans désignation de valeur nominale ;
- **680 603** actions privilégiées sans désignation de valeur nominale, dont 395 011 émises le 30.04.2004 (symbole Euronext Brussels : COFP1) et 285 592 émises le 26.05.2004 (symbole Euronext Brussels : COFP2) ;

Toutes ces 22 993 248 actions confèrent un droit de vote à l'Assemblée Générale des Actionnaires et représentent le dénominateur des taux de participation, qui reste donc inchangé.

- **1 502 196** obligations convertibles en actions ordinaires émises le 15.09.2016.

En cas de conversion, cela donnerait lieu à la création d'un maximum de 1 528 533 actions ordinaires conférant le même nombre de droits de vote.

Ces informations ainsi que la structure d'actionariat peuvent également être consultées sur le site internet de la société : [www.cofinimmo.com/investisseurs/information-actionnaire/](http://www.cofinimmo.com/investisseurs/information-actionnaire/).

### Pour tout renseignement:

**Benoît Mathieu**  
Investor Relations Manager  
Tel.: +32 2 373 60 42  
[bmathieu@cofinimmo.be](mailto:bmathieu@cofinimmo.be)

**Kenneth De Kegel**  
Communication & Shareholder Officer  
Tel.: +32 2 777 14 10  
[kdekegel@cofinimmo.be](mailto:kdekegel@cofinimmo.be)

---

<sup>1</sup> Référence est également faite à l'Article 7 §2 4° de l'Arrêté Royal du 14.11.2007.

**INFORMATION REGLEMENTEE**

Bruxelles, embargo jusqu'au 05.04.2019, 17:40 CET

**À propos de Cofinimmo :**

Depuis plus de 35 ans, Cofinimmo investit, développe et gère des immeubles de location. La société possède un patrimoine implanté en Belgique, en France, aux Pays-Bas et en Allemagne, d'une valeur de 4 milliards EUR. Attentive aux évolutions sociétales, Cofinimmo a pour mission de mettre à disposition des espaces de soins, de vie et de travail de haute qualité pour ses partenaires-locataires au bénéfice direct des occupants. « Caring, Living and Working – Together in Real Estate » est l'expression de cette mission. Forte de son expertise, Cofinimmo a bâti un portefeuille d'immobilier de santé de près de 2 milliards EUR faisant référence en Europe.

Société indépendante appliquant les normes les plus strictes en matière de gouvernance d'entreprise et de durabilité, Cofinimmo offre des services à ses locataires et gère son patrimoine à travers une équipe de plus de 130 personnes à Bruxelles, Paris, Breda et Francfort.

Cofinimmo est cotée sur Euronext Brussels (BEL20) et bénéficie du statut de REIT en Belgique (SIR), en France (SIIC) et aux Pays-Bas (FBI). Ses activités sont contrôlées par l'Autorité des Services et des Marchés Financiers (FSMA), le régulateur belge.

Au 31.03.2019, la capitalisation boursière totale de Cofinimmo s'élevait à 2,7 milliards EUR. La société applique des politiques d'investissement qui cherchent à offrir à ses actionnaires un investissement à long terme socialement responsable, peu risqué et générant un flux de dividendes récurrent, prévisible et croissant.

[www.cofinimmo.com](http://www.cofinimmo.com)

Suivez-nous sur :

